

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 109

17 janvier 2006

SOMMAIRE

2PM Property Project Management S.A., Luxembourg	5229	berg	5229
67 Wall Investments, S.à r.l., Luxembourg	5188	EuroGTC Consulting, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	5229
A & T S.A., Troisvierges	5187	FN International S.A.H., Luxembourg	5219
A & T S.A., Troisvierges	5188	Friends Provident International Global Investment Portfolio, Sicav, Luxembourg	5187
Accenture SCA, Luxembourg	5213	Friends Provident International Luxembourg S.A., Senningerberg	5189
Actaris Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	5215	Hannibal S.A., Luxembourg	5213
Agrichemalux S.A., Luxembourg	5222	Hirschmann International S.A., Luxembourg	5227
Alcom S.A., Howald	5232	ILC, S.à r.l., Bereldange	5231
Alsinvest S.A., Luxembourg	5223	Information Business Integration S.A., Luxembourg	5186
Altona Van Rietberg S.A.	5194	Intersnack International, S.à r.l., Wasserbillig	5231
AMS Corporate Services, S.à r.l., Schuttrange	5229	Intertrust Dom S.A., Luxembourg	5212
Apas Films Production, A.s.b.l., Luxembourg	5220	Intertrust Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	5220
ATC Management (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	5186	Intertrust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	5225
Backford Investments, S.à r.l., Luxembourg	5216	J.J. Holding S.A.	5205
BIM Fund, Sicav, Luxembourg	5220	JSJ Placements Internationaux S.A., Grevenmacher	5219
BPB Luxembourg S.A., Munsbach	5221	Lieb S.A., Luxembourg	5219
Brenner International Trading S.A., Luxembourg	5228	Linea Holding S.A., Luxembourg	5226
Catrest Services S.A., Luxembourg	5227	Linea Holding S.A., Luxembourg	5226
CEIF Properties, S.à r.l., Luxembourg	5194	Linea Holding S.A., Luxembourg	5226
Cepe Holding S.A., Luxembourg	5223	Luximmo Beteiligung und Grundbesitz A.G., Wasserbillig	5204
CoachDynamix S.A., Altlinster	5217	Manston Trust International S.A., Luxembourg	5226
Comil S.A., Luxembourg	5209	Medine S.A., Luxembourg	5229
ConocoPhillips Global Funding, S.à r.l., Luxembourg	5230	Medine S.A., Luxembourg	5229
Cosmic Holding S.A., Luxembourg	5220	Mena Holdings S.A., Luxembourg	5232
Cranbourne Investments, S.à r.l., Luxembourg	5221	Merlin S.A., Luxembourg	5205
Delek-Belron Luxembourg S.A., Schuttrange	5230	MT Finance S.A., Luxembourg	5232
Delek-Belron Luxembourg S.A., Schuttrange	5230	Nova Ban Corporation Luxembourg S.A.	5217
Delta Concept Investissement S.A., Luxembourg	5216	Onsen Benelux, S.à r.l., Luxembourg	5210
Delta Concept Investissement S.A., Luxembourg	5216	Organik Luxembourg S.A., Luxembourg	5218
Developing Energy Concepts (DEC), S.à r.l., Luxembourg	5228	Papiers Invest (Luxembourg) S.A., Luxembourg	5221
(Le) Domaine, S.à r.l., Luxembourg	5208	Papiers Invest (Luxembourg) S.A., Luxembourg	5221
Dyamatos S.A., Luxembourg	5230	Pemstar Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	5230
Elbroes, S.à r.l., Luxembourg	5189	Perolux, S.à r.l., Luxembourg	5225
EuroGTC Consulting, S.à r.l., Luxembourg-Kirch-			

Post Properties, S.à r.l., Luxembourg	5217	Tôlerie Maintenance Chaudronnerie, S.à r.l., Luxembourg	5186
RCS Management (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	5186	Transports Internationaux Wefa, S.à r.l., Contern	5232
Repeg Holdings Lux, S.à r.l., Luxembourg	5214	Verlac Luxembourg S.A., Luxembourg	5228
Retondo S.A., Luxembourg	5213	Viarenta S.A., Luxembourg	5231
Royalty Bugaboo, S.à r.l., Luxembourg	5228	Victor Properties, S.à r.l., Luxembourg	5204
SCN, Société Luxembourgeoise de Centrales Nucleaires S.A., Luxembourg	5209	West of England Insurance Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	5228
Scholtes & Scholtes Unlimited, S.à r.l., Redange	5224	Winch Properties, S.à r.l., Luxembourg	5214
Silvretta S.A., Luxembourg	5231	Woollaine Distribution S.A., Luxembourg	5222
Silvretta S.A., Luxembourg	5231	Zirconium S.A., Luxembourg	5224
SO Bois, S.à r.l., Wilwerdingen	5214	Zirconium S.A., Luxembourg	5224
SO Bois, S.à r.l., Wilwerdingen	5215	Zirconium S.A., Luxembourg	5224
Sorifac S.A., Luxembourg	5193		

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 103.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01851, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signatures

(081083.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

RCS MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 103.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01853, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

RCS MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signatures

(081084.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

INFORMATION BUSINESS INTEGRATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 38.854.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081141.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

TOLERIE MAINTENANCE CHAUDRONNERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 55.027.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Signature.

(081205.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL GLOBAL INVESTMENT PORTFOLIO,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 63.104.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Signature.

(070762.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

A & T S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 8, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 91.738.

L'an deux mille cinq, le six septembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A & T S.A., avec siège social à L-9905 Troisvierges, 8, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Weinandy, de résidence à Clerveaux, en date du 26 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 414 du 4 juin 1999,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire Weinandy, en date du 13 mars 2000, publié au dudit Mémorial C, numéro 485 du 8 juillet 2000,

modifiée suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 26 septembre 2001, publié au dudit Mémorial C, numéro 125 du 7 février 2003,

inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 91.738.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Alain Charlier, comptable, demeurant à Troisvierges,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique Goldenberg, employée privée, demeurant à Châtillon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. la modification de l'objet social et en conséquence la modification de l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La société a pour objet, pour compte de tiers,

- l'organisation des services comptables et le conseil en ces matières, l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes, la détermination des résultats et l'établissement des comptes annuels;

- les activités de conseils en matière de fiscalité.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

2. la modification de l'article 5 quatrième alinéa des statuts comme suit:

«**Art. 5. Quatrième alinéa.** Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La société a pour objet, pour compte de tiers,

- l'organisation des services comptables et le conseil en ces matières, l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes, la détermination des résultats et l'établissement des comptes annuels,

- les activités de conseils en matière de fiscalité.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'article 5 quatrième alinéa des statuts comme suit:

«**Art. 5. Quatrième alinéa.** Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 920,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: A. Charlier, M. Goldenberg, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 septembre 2005, vol. 319, fol. 67, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Carmes.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 septembre 2005.

A. Holtz.

(902969.3/2724/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2005.

A & T S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 8, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 91.738.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 septembre 2005.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(902970.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 septembre 2005.

67 WALL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 99.519.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises le 29 août 2005

L'unique Associé de 67 WALL INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Alain Heinz, né le 17 mai 1968 à Forbach (France). avec adresse professionnelle, au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

- Geraldine Schmit,

- Fabio Mazzoni.

Luxembourg, le 29 août 2005.

G. Schmit

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080395.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 63.103.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Signature.

(070764.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

ELBROES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 110.525.

STATUTES

In the year two thousand five, on the first day of September.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547;

here represented by Mr Angelo Schenkers, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on August 17, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ELBROES, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty five Euro (125.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred (100) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
 - Mr Bart Zech, lawyer, born in Putten (The Netherlands) on September 5, 1969, residing in B-6780 Hondelange (Belgium), 42, rue de la Biff.
 - Mr Angelo Schenkers, lawyer, born in Amsterdam (The Netherlands) on August 25, 1975, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L 2636, Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola, Box 3483, Road Town, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre de commerce de Tortola sous le numéro 400547; ici représentée par Monsieur Angelo Schenkers, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 17 août 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination ELBROES, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cent (100) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
 - Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969, demeurant à B-6780 Hondelange (Belgium), 42, rue de la Biff;
 - Monsieur Angelo Schenkers, juriste, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 25 août 1975, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Schenkers, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, vol. 149S, fol. 75, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

G. Lecuit.

(082107.3/220/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

SORIFAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 73.578.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(080594.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

ALTONA VAN RIETBERG S.A., Société Anonyme.

 R. C. Luxembourg B 43.326.

Constitution du Bureau

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Altona.

Le Président de l'Assemblée Générale choisit comme secrétaire Monsieur Scheiwen.

L'Assemblée Générale désigne comme scrutateur Monsieur Blitz.

Constat de la Convocation

Le Président constate que l'Assemblée Générale a été convoquée sur demande des actionnaires.

Liste de Présence

Les actionnaires présents et représentés sont inscrits sur la liste de présence annexée.

Prise de Décision

L'Assemblée Générale, après être considérée valablement convoquée et après avoir valablement délibérée, a:

a) Accepté la démission comme administrateur UNIVERSAL PARTICIPATIONS LLC, immatriculée au Registre de Commerce de Delaware sous le numéro 3902036 et avec siège à 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis avec effet immédiat.

b) Accepté la démission comme administrateur ATLAS PARTICIPATIONS LLC, immatriculée au Registre de Commerce de Delaware sous le numéro 3902486 et avec siège à 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis avec effet immédiat.

c) Accepté la démission comme administrateur et administrateur-délégué de Monsieur H.P. Berend Altona, demeurant professionnellement à 19, rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg avec effet immédiat.

d) Accepté la démission comme commissaire aux comptes de ELIOLUX S.A. avec siège à 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg avec effet immédiat.

Toute résolution a été adoptée séparément et à l'unanimité des voix. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est clôturée.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080442.3/4287/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

CEIF PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

 R. C. Luxembourg B 110.522.

STATUTES

In the year two thousand five, on the sixth day of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AVIVA FUND SERVICES S.A., a public limited liability company («société anonyme») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 25.708,

represented by M^e Emmanuel-Frédéric Henrion, avocat, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney signed on 5 September 2005.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled ne varietur, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in its capacity as management company of CENTRAL EUROPEAN INDUSTRIAL FUND, a mutual investment fund («fonds commun de placement») organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»).

Art. 1. Form, Name. There is established by the single shareholder a private limited liability company («société à responsabilité limitée») (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding thirty (30) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of CEIF PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers (here after called «Board of Directors»).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of CENTRAL EUROPEAN INDUSTRIAL FUND, a mutual investment fund («fonds commun de placement») organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide financial support to AVIVA FUND SERVICES S.A. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which AVIVA FUND SERVICES S.A. holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Authorised capital. The authorised capital of the Company is set at ten million Euro (EUR 10,000,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).

The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors are authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may determine.

The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may delegate to any authorised Director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders (i) the shares may be transferred freely amongst shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholder(s) only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Increase and reduction of issued capital. The issued capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Director(s) and/or Board of Directors. The Company will be managed by one or two Director(s) acting jointly, who need not be shareholders (the «Director(s)») or by a board of directors composed of at least three (3) directors who need not be shareholders (the «Board of Directors»).

The Director(s) or, as the case may be, the members of the Board of Directors, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a limited or unlimited period of time, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors (if any) will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary (the «Secretary»), who needs not to be a Director.

The Board of Directors will meet at least once per calendar year and at such additional times as necessary and upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened by the Chairman if any two Directors so require.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present or represented at such meeting. In the absence of the Secretary (if any) or if no Secretary has been appointed by the Board of Directors, the chairman of the meeting may appoint any person as secretary pro tempore.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all Directors entitled to attend, notice of Board of Directors meetings shall be given at least twenty-four (24) hours in advance in writing, by electronic mail, fax or by post. Any such notice shall specify the time and place as well as the agenda of the meeting of Board of Directors and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by electronic mail, fax or by post of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two (2) Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors (if any) will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

Copies or extracts of the minutes of the Board of Directors which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any Director.

Art. 13. Powers of the Directors and/or the Board of Directors. The Director(s) or as the case may be, the Board of Directors, is (are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Law to the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Director(s) or as the case may be, the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of powers. The Director(s), or as the case may be, the Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors or any Director (in case there are two) has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Directors or such Director shall make known such personal interest to the Board of Directors or the other Director and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Directors or of any Director therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of any one Director or by the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Director(s), or as the case may be, the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 17. Liability of a Director. No Director commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Each Director is only liable for the performance of its mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Director(s) or the Board of Directors, as applicable, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director, manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Director, manager, officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a Director, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 17, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any Director, manager, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such Director, manager, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contract rights.

Art. 18. Statutory auditor. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more statutory auditors who need not be shareholders.

The statutory auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such statutory auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as statutory auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 19. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Director(s) or the Board of Directors, as the case may be, to the shareholders by registered mail. In such case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the Director(s) or the Board of Directors, as the case may be, the statutory auditors or, shareholders representing half (1/2) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the

Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Chairman will preside at all general meetings of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

General meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Director(s) or the Board of Directors (as the case may be), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Director(s) or the Board of Directors, as the case may be, by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 21. Annual general meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 22. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of the Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 23. Minutes of meetings of the shareholders. The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any one Director.

Art. 24. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 25. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director(s) or the Board of Directors, as the case may be, shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law and Luxembourg accounting practice.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

Art. 26. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Director(s) or, as the case may be, the Board of Directors fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of the Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
AVIVA FUND SERVICES S.A.	EUR 12,500.-	125	EUR 12,500.-
Total	EUR 12,500.-	125	EUR 12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (1,800.- EUR).

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on the last day of December 2006.

Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of Directors at one (1) and further resolved to elect the following as Director for an unlimited period of time:

AVIVA FUND SERVICES S.A., a public limited liability company («société anonyme») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 25.708.

2 The registered office shall be at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le six septembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AVIVA FUND SERVICES S.A., une société anonyme créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et étant inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 25.708,

ici représentée par Maître Emmanuel-Frédéric Henrion, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 5 septembre 2005.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant et paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de société de gestion du CENTRAL EUROPEAN INDUSTRIAL FUND, un fonds commun de placement établi en droit luxembourgeois, a requis le notaire instrumentant de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination CEIF PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (appelé ci-après «Conseil d'administration»).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'administration.

Au cas où le Conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces

mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (y compris par l'emprunt consenti par des tiers-prêteurs) et l'échange d'immeubles ou des titres de toutes entreprises détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés du CENTRAL EUROPEAN INDUSTRIAL FUND, un fonds commun de placement établi en droit luxembourgeois (le «Fonds»).

La Société peut fournir un support financier à AVIVA FUND SERVICES S.A. agissant en sa capacité de société de gestion du Fonds ainsi qu'aux sociétés dans lesquelles AVIVA FUND SERVICES S.A. détient directement ou indirectement une participation, en allouant des prêts, des facilités, des titres de placements («securities interests») ou des garanties («guarantees») en toute forme et pour tout délai et fournir tout conseil et assistance en toute forme.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation applicables au Luxembourg.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi, selon le cas.

Art. 5. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration de la Société sont autorisés, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication, au Mémorial, Recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration de la Société.

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration de la Société peut déléguer à tout Administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société autorisé ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder ou transmettre les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale, représentant les trois quarts (3/4) du capital social émis.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Administrateur(s) et/ou Conseil d'administration. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Administrateur(s), agissant conjointement, associés ou non (le(s) «Administrateur(s)»), ou par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, associés ou non (le «Conseil d'administration»).

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil d'administration seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée déterminée ou indéterminée, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration (s'il y en a) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur.

Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du Président au moins une fois par année calendaire ainsi que chaque fois que nécessaire. Une réunion du Conseil d'administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'administration, mais en son absence le Conseil d'administration désignera à la majorité des Administrateurs présents ou représentés un autre président pro tempore. En l'absence du Secrétaire (s'il y en a un) ou si aucun Secrétaire n'a été nommé par le Conseil d'administration, le président de la réunion pourra désigner toute personne comme secrétaire pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite sera envoyée pour toute réunion du Conseil d'administration à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la tenue de la réunion, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure et l'ordre du jour de la réunion et précisera la nature des opérations devant être discutées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier de chaque Administrateur. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'administration déterminera de temps à autre. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'administration (s'il y en a) seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par un Administrateur.

Art. 13. Pouvoirs de(s) Administrateur(s) et/ou du Conseil d'administration. Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence de(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, du Conseil d'administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'administration ou un Administrateur (s'il y en a deux) a ou aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'administration ou l'autre Administrateur et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un Administrateur, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Responsabilité d'un Administrateur. Un Administrateur ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Chaque Administrateur n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est Administrateur, gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant qu' Administrateur, gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Administrateur, gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiale comme Administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 17, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 17 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un Administrateur, gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels Administrateurs, gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 19. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation de(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, du Conseil d'administration, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (1/2) du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, mais en son absence l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée, un autre président pro tempore.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration.

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Administrateur(s) ou, selon le cas, au Conseil d'administration en vertu de La loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 21. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Art. 22. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les Statuts ou dont l'adoption est soumise par les Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié (1/2) du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 23. Procès-verbaux des assemblées générales. Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par un Administrateur.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre.

Art. 25. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration dresse(nt) un inventaire des biens et des dettes et établit/établissent les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social communication de ces documents financiers.

Art. 26. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il(s) peut/peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le(s) Administrateur(s) ou, selon le cas, le Conseil d'administration peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Art. 27. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
AVIVA FUND SERVICES S.A.	EUR 12.500,-	125	EUR 12.500,-
Total	EUR 12.500,-	125	EUR 12.500,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

5204

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre d'Administrateurs et de nommer la personne suivante en qualité d'Administrateur pour une période indéterminée:

AVIVA FUND SERVICES S.A., une société anonyme créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et étant inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 25.708.

2. Le siège social est fixé au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E.-Fr. Henrion, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 52, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

G. Lecuit.

(082093.3/220/616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

LUXIMMO BETEILIGUNG UND GRUNDBESITZ A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.237.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 23 mai 2005

Le conseil d'administration a nommé comme délégué à la gestion journalière M. Michael Veit, économiste, Ahrstrasse 3, D-50996 Köln, Allemagne.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour LUXIMMO BETEILIGUNG UND GRUNDBESITZ A.G.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080357.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

VICTOR PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 107.846.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises le 29 août 2005

L'unique Associé de VICTOR PROPERTIES, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Alain Heinz, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), avec adresse professionnelle, au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat;

- de nommer Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

- Geraldine Schmit,

- Marjoleine Van Oort.

Luxembourg, le 29 août 2005.

G. Schmit

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01673. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080397.3/587/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

J.J. HOLDING S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 59.979.

Je me permets de vous informer de ma décision de démission du poste d'administrateur avec effet à ce jour. Je vais faire le nécessaire pour officialiser ma décision.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

FIDUCIAIRE J. DOSTERT

J. Dostert

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080373.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

MERLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 110.912.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) JENVILLE S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama, East 54th Street, République de Panama, dûment représentée par Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale, donnée à Panama, le 8 juillet 2003.

2) Maître François Brouxel, avocat, demeurant à L-2310 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

La procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'ils forment entre eux.

Titre 1^{er}. Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions par après, une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de MERLIN S.A. (appelée ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

Par ailleurs la société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et le transfert d'immeubles situés à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) par action, intégralement libérées.

Le capital autorisé de la Société est établi à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) par action.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la constitution de la Société d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des actions peuvent être émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existant à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'administration peut donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

L'Article 5 des Statuts sera modifié chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte en vue de rendre effective cette augmentation de capital, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, cette modification ayant pour but de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration prendra lui-même toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre ces mesures, en vue de l'exécution de la publication de cette modification.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut également être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires.

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de mai à 11.30 heures et pour la première fois en deux mille sept.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le prochain jour ouvrable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts ne pourront être modifiés valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 10. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 12. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des administrateurs ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre avec l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le 31 décembre deux mille six.

Art. 16. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable

Art. 18. Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ils ont déclaré souscrire au nombre d'actions et les libérer par apport en espèces des montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
- JENVILLE S.A.....	30.990	30.990	3.099
- François Brouxel	10	10	1
Total	31.000	31.000	3.100

Les 3.100 actions de la Société ont été intégralement libérées en espèces par les souscripteurs, comme il en a été certifié au notaire soussigné, de sorte que la somme de EUR 31.000,- est dès à présent à la disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires

Les personnes préqualifiées représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées sur le champ en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle a été régulièrement constituée, l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et le nombre de commissaires aux comptes à 1 (un).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Monsieur Brouxel François Jean Michel, avocat, né à Metz, le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Gudenburg Georges, avocat, né à Luxembourg, le 25 novembre 1964, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Metzler Pierre, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

3. A été nommé commissaire aux comptes OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL, S.à r.l., une société ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 97.326.

4. Le siège social de la Société est établi à L-2310 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

5. Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires portant approbation des comptes annuels au 31 décembre deux mille six.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Brouxel, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2005, vol. 149S, fol. 93, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

G. Lecuit.

(088161.3/220/214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

LE DOMAINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 27.488.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des associés tenue le 16 août 2005 à 14.00 heures

Conformément à l'article 10 des statuts coordonnés, l'Assemblée renouvelle le mandat de Monsieur Sergio Pitisci, demeurant 12, rue du Général Jourdan, B-6700 Weyler pour une durée de un an.

Pour copie conforme

CONTINENTAL REAL ESTATE COMPANY

G. Glesener / N. Abid

UNION FINANCIERE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISEG. Glesener / A. Sherwani

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080381.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

COMIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.245.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 mai 2005 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 15 juillet 2004, de Monsieur Nasir Abid, Administrateur de sociétés, résidant 34, rue Mont St Jean, L-3652 Kayl, en remplacement de Monsieur Yves Wallers, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00414. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080383.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

SCN, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CENTRALES NUCLEAIRES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.
H. R. Luxemburg B 13.083.

Im Jahre zweitausendfünf, den einunddreißigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar André Schwachtgen, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, handelnd als Vertreter eines verhinderten Kollegen Frank Baden, ebenfalls Notar mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, welcher der Verwahrer dieser Urkunde ist.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CENTRALES NUCLEAIRES S.A. - in Abkürzung S.C.N., mit Sitz in L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 13.083, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde des Notars Frank Baden vom 25. Juni 1975, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 177 vom 23. September 1975. Die Satzung wurde mehrmals geändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde desselben Notars vom 14. Mai 2004, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 796 vom 4. August 2004.

Die Versammlung wird um 11.30 Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Edmond Anton, Ingénieur Commercial, wohnhaft in Strassen.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Klaus Brucherseifer, Privatangestellter, wohnhaft in Trier.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Guy Waltener, Privatangestellter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

- 1) Auflösung und Liquidierung der Gesellschaft.
- 2) Ernennung von Herrn Jean-Paul Schaul zum Liquidator.

II. Die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung wurde durch Einschreibebrief vom 11. August 2005 einberufen.

III. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und dass somit die Versammlung befugt ist, über die Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die sofortige Auflösung und die Liquidierung der SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CENTRALES NUCLEAIRES S.A.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator Herrn Jean-Paul Schaul, licencié en sciences économiques appliquées, geboren am 3. April 1955 in Ettelbrück, wohnhaft in L-5290 Neuhaeusgen, 14, am Kiischtewee und erteilt ihm die weitestgehenden Befugnisse, so wie sie durch die Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidierung durchzuführen.

Er kann alle Handlungen durchführen, welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung durch die Generalversammlung beantragen zu müssen.

Er ist von der Erstellung eines Inventars entbunden.

Er ist berechtigt für einzelne Geschäfte Sondervollmachten an Dritte zu erteilen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des Notars Baden, rue des Bains, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Anton, K. Brucherseifer, G. Waltener, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 51, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 9. September 2005.

F. Baden.

(080549.3/200/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

ONSEN BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 110.920.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société ONSSEN CONSEIL & PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, dont le siège social se trouve Maison Tourane, Chemin Bitoenia Ko Borda F-64250 Cambo, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bayonne (France) sous le n° 419.719.497, dûment représentée par Maître Didier Mc Gaw, avocat à la Cour, demeurant à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Cambo, le 23 septembre 2005.

2. Madame France Lecrenier, sans état particulier, née à B-Ougrée, le 7 mai 1964, domiciliée à B-4053 Embourg, 2A, rue des Anneux, dûment représentée par Maître Didier Mc Gaw prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 septembre 2005.

3. Monsieur Olivier Claude Michel Walter, économiste, né à F-Mulhouse, le 19 juin 1964, demeurant à B-4053 Embourg, 2B, rue des Anneux.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er}. Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs prénommés et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ONSSEN BENELUX S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la réalisation de toutes prestations de conseil économique, notamment de toutes prestations de conseil concernant l'organisation, la structuration et la restructuration d'entreprises, la réalisation de tous services administratifs ou d'assistance administrative ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires à cet objet.

La Société peut réaliser son objet directement ou indirectement par des prises de participations dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères et peut en général faire toutes autres transactions commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays.

Titre II. Capital social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à 15.000,- EUR (quinze mille euros), représenté par 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article II. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées. Si le nombre de parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensable à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 14. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Vis-à-vis des tiers, ils ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des statuts et plus particulièrement la liquidation de la société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la société n'aurait qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions
1) La société à responsabilité limitée ONSÉN CONSEIL & PARTICIPATIONS, prénommée	299
2) Madame France Lecrenier, prénommée	150
3) Monsieur Olivier Claude Michel Walter, prénommé	151
Total	600

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de EUR 15.000,- (quinze mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.400,- euros.

Résolution des Associés

Et aussitôt les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège de la société est établi à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Olivier Claude Michel Walter, économiste, né à F-Mulhouse, le 19 juin 1964, demeurant à B-4053 Embourg, 2B, rue des Anneux.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Mc Gaw, O. Walter, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 28 septembre 2005, vol. 469, fol. 56, case 4. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 septembre 2005.

A. Lentz.

(088200.3/221/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

INTERTRUST DOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 81.106.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01167, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour INTERTRUST DOM S.A., Société Anonyme

C. Smith

Administrateur

(080572.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

HANNIBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.174.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 mai 2005

Deuxième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nicole Pollefort et de Messieurs Alain Robillard et Thijs Vencken pour une nouvelle période de six ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Troisième résolution

L'Assemblée renouvelle également le mandat du Commissaire, DELOITTE S.A., pour une nouvelle période de six ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HANNIBAL S.A.

N. Pollefort / A. Robillard

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080386.3/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

RETONDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 52.285.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 29 août 2005

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement, rétroactivement à effet du 17 mai 2005, des mandats d'administrateur de Messieurs Thierry Fleming, Claude Schmitz et Guy Hornick pour une nouvelle période d'une année prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006 statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2005.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement, rétroactivement à effet du 17 mai 2005, du mandat du Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., pour une nouvelle période d'une année prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006 statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RETONDO S.A.

Th. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080390.3/045/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

ACCENTURE SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.874.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires prises en date du 15 janvier 2004

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires (l'Assemblée) que les mandats de Messieurs Jackson L. Wilson Jr., Karl-Heinz Flöther et Diego Visconti n'ont pas été renouvelés.

Les mandats de Messieurs Joe W. Forehand, Stephan A. James, Joel P. Friedman, William D. Green, Masakatsu Mori et Carlos Vidal ont été renouvelés pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080791.3/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

WINCH PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 109.460.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises le 29 août 2005

L'unique Associé de WINCH PROPERTIES, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Alain Heinz, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), avec adresse professionnelle, au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat,
- de nommer Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays Bas), avec adresse professionnelle, au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

- Geraldine Schmit;
- Marjoleine Van Oort.

Luxembourg, le 29 août 2005.

G. Schmit

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080398.3/587/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

REPEG HOLDINGS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.396.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises le 29 août 2005

L'unique Associé de REPEG HOLDINGS LUX, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Alain Heinz de son poste de Gérant de la société et ce avec effet immédiat,
- de nommer Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays Bas), avec adresse professionnelle, au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

- Joseph Mayor;
- Marjoleine Van Oort;
- Kevin Jones;
- Matthew Bernstein.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour extrait

APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080400.3/587/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

SO BOIS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9980 Wilwerdingen, Hausnummer 62.
H. R. Luxemburg B 95.791.

Im Jahre zweitausendfünf, am einunddreissigsten August.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

Herr Udo Schmitz, Kaufmann, wohnhaft zu D-54597 Ormont, Schneifelstrasse 1;

Herr Michael Schmitz, Kaufmann, wohnhaft zu D-54597 Ormont, Schneifelstrasse 1;

Herr Henri Rinnen, Unternehmer, wohnhaft zu L-9991 Weiswampach, Hausnummer 120A.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten ihnen nachfolgendes zu beurkunden:

1. Sie sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SO BOIS, S.à r.l., mit Sitz zu Beiler, H. R. Luxemburg Nummer B 95.791.

2. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 7. August 2002, veröffentlicht im Mémorial C Seite 72572 von 2002.

3. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig (125,-) Euro und ist wie folgt gezeichnet:

1. Herr Udo Schmitz, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
2. Herr Michael Schmitz, vorgeannt, fünfundvierzig Anteile	45
3. Herr Henri Rinnen, vorgeannt, fünf Anteile	5

Total: hundert Anteile 100

Diese Erschienenen, welche das gesamte Stammkapital vertreten, haben sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, und haben folgenden Beschluss gefasst:

Einzigter Beschluss

Ab 1. September 2005, beschliessen die Gesellschafter den Sitz der Gesellschaft von Beiler nach L-9980 Wilwerdingen, Hausnummer 62 zu verlegen.

Demgemäss wird Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und folgenden Wortlaut erhalten:

«Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Wilwerdingen.»

Kosten und Gebühren

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser ausserordentlichen Generalversammlung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf den Betrag von achthundert (800,-) Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben diese die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: U. Schmitz, M. Schmitz, H. Rinnen, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 2 septembre 2005, vol. 432, fol. 91, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Einschreibung im Firmenregister zu Luxembourg erteilt.

Mersch, den 14. September 2005.

U. Tholl.

(902980.3/232/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 septembre 2005.

SO BOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdingen, Hausnummer 62.

R. C. Luxembourg B 95.791.

Statuts coordonnés, suivant acte du 31 août 2005, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 septembre 2005.

U. Tholl.

(902981.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 septembre 2005.

ACTARIS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.892.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 108.636.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 28 juillet 2005

En date du 28 juillet 2005, l'associé unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Christian Kubitzka, né le 12 septembre 1966 à Laufen, Allemagne, demeurant professionnellement à 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Thierry Pimenta de Miranda, né le 5 juillet 1947 à Boulogne-Billancourt, France, demeurant professionnellement à 480, avenue Louise, 18^e étage, B-1050 Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Clermont Matton, né le 12 janvier 1942 à Asbestos, Canada, demeurant professionnellement à 480, avenue Louise, 18^e étage, B-1050 Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Jean-Paul Bize, né le 7 mars 1942 à Alger, Algérie, demeurant professionnellement à 62bis, avenue André Morizet, B-92100 Boulogne, France,

en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée en addition à Monsieur Robert Daussun.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

ACTARIS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01475. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080446.3/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

BACKFORD INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 99.563.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises le 29 août 2005

L'unique Associé de BACKFORD INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Alain Heinz, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), avec adresse professionnel le, au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat,
- de nommer Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

- Geraldine Schmit;
- Fabio Mazzoni;
- Joseph Mayor.

Luxembourg, le 29 août 2005.

J. Mayor
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080401.3/587/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

DELTA CONCEPT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 71.979.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI2661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(081592.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

DELTA CONCEPT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 71.979.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI2663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(081591.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

DELTA CONCEPT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 71.979.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI2664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(081590.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

POST PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 107.843.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique de prises le 29 août 2005

L'unique Associé de POST PROPERTIES, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission d' Alain Heinz, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), avec adresse professionnelle, au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat,
- de nommer Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays Bas), avec adresse professionnelle, au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

- Geraldine Schmit;
- Marjoleine Van Oort.

Luxembourg, le 29 août 2005.

G. Schmit

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080403.3/587/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

NOVA BAN CORPORATION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 40.588.

- La société a été constituée le 10 juin 1992 à Luxembourg par acte reçu par M^e Camille Hellinckx, notaire de résidence à L-Luxembourg, en remplacement de son collègue empêché, M^e Emile Schlessler, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 486 du 26 octobre 1992;
- Les statuts ont été modifiés en date du 4 juin 1996 par acte reçu par M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil C n° 445 du 10 septembre 1996.

Il résulte d'une lettre adressée aux actionnaires de la société en date du 29 juin 2005 que le siège social au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg est dénoncé avec effet au 29 juillet 2005 et que par conséquent la convention de domiciliation conclue entre les sociétés FFF MANAGEMENT & TRUST S.A. et NOVA BAN CORPORATION LUXEMBOURG S.A. le 26 avril 2000 et enregistrée le 23 mai 2000, respectivement déposée au R.C.S. Luxembourg le 24 mai 2000 est résiliée d'office le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour la société

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080451.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

CoachDynamix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6150 Altlinster, 7, rue de Junglinster.

R. C. Luxembourg B 83.400.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CoachDynamix S.A., ayant son siège social à L-3311 Abweiler, 40, rue du Village, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 83.400), constituée originellement sous la dénomination sociale de B2B SOLUTIONS, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 122 du 23 janvier 2002,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 63 du 16 janvier 2004 contentant notamment le changement de la dénomination sociale en CoachDynamix S.A.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Monica Jonsson, employée, demeurant à Altlinster.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant à Erpeldange (Remich).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mario Willems, employé, demeurant à Altlinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-3311 Abweiler, 40, rue du Village, à L-6150 Altlinster, 7, rue de Junglinster, et modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de L-3311 Abweiler, 40, rue du Village, à L-6150 Altlinster, 7, rue de Junglinster, et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi à Altlinster.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent vingt euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Jonsson, M. Thorn, M. Willems, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 septembre 2005, vol. 532, fol. 88, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 septembre 2005.

J. Seckler.

(081800.3/231/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

ORGANIK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 95.145.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 27 juillet 2005 a appelé, avec effet au 10 juin 2005, aux fonctions d'administrateur, MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Koen van Baren. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Benoît Nasr, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- Monsieur Carl Speecke, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- Monsieur Benoît Nasr, Administrateur;
- Monsieur Carl Speecke, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Pour ORGANIK LUXEMBOURG S.A.

B. Nasr

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080510.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

FN INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 10.380.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'Administrateur Monsieur Roland Rauw en remplacement de Monsieur Guido Stärkle.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Michel Wynants, Administrateur-Délégué et Président, Ingénieur Commercial, 31, avenue des Pins, B-4121 Neupré,
- Monsieur Roland Rauw, Administrateur, GROUP INTERNAL AUDIT, Arimont, 7, Chemin de la Cense, B-4960 Malmedy,
- Monsieur Philippe Claessens, Administrateur, Economiste, 26, rue Trixhe Nollet, B-4140 Dolembreux,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- DELOITTE S.A., réviseurs d'entreprises, 560, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Enfin, l'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Philippe Claessens, Administrateur,
- Monsieur Roland Rauw, Administrateur,
- Monsieur Michel Wynants, Administrateur-Délégué, Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080498.3/029/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

LIEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 61.451.

L'Assemblée Générale ordinaire tenue exceptionnellement en date du 22 juillet 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Fasbender. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- Monsieur Jacques Claeys, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Pour LIEB S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00504. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080500.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

JSJ PLACEMENTS INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6740 Grevenmacher, 4, Kurzacht.
R. C. Luxembourg B 61.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 septembre 2005.

P. Bettingen.

(080582.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

APAS FILMS PRODUCTION, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4716 Luxembourg, 11, rue Bommert.
R. C. Luxembourg F 430.

Résolutions

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 11, rue Bommert, L-4716 Luxembourg, afin de donner à l'article 1^{er} des statuts la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** L'association porte la dénomination APAS FILMS PRODUCTION, association sans but lucratif. Elle a son siège au 11, rue Bommert, L-4716 Pétange.»

2. L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** La cotisation est fixée par l'assemblée générale.»

3. L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 16.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si la moitié des membres sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres présents.»

4. L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 20.** En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés à l'Office Social de Pétange.»

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02110. – Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(080556.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

BIM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.036.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(080553.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

INTERTRUST MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 43.800.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01154, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour INTERTRUST MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

C. Smith

Administrateur

(080570.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

COSMIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.134.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 avril 2005 que les actionnaires ont décidé:

- De remplacer FIDEI REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes par CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01888. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(080830.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

BPB LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 62.518.

—
EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 10 août 2005 que les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 28 septembre 2004:

Conseil d'administration:

- Monsieur Jonathan James William Drown, trésorier, né le 26 juin 1965 à Horsham (Royaume-Uni) demeurant à Brooklands House 90, Port Road, Duston, Northants (Royaume-Uni);
- Madame Joyce Villemur, directeur financier, née le 23 septembre 1954 à Porto (Portugal) demeurant au 85, rue de Bracas, F-92 310 Sevres (France);
- Monsieur Josef Lisette Leo Van Landeghem, administrateur de sociétés, né le 23 juillet 1944 à Amsterdam (Pays-Bas) demeurant au 28, Hamonielaan, B-2960 Brecht (Belgique);
- Monsieur Paul Worth, expert-comptable, né le 13 décembre 1952 à Wokingham (Royaume-Uni), demeurant au 60, rue des Romains, L-2444 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B n° 47.771. Munsbach, le 6 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080581.3/556/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

CRANBOURNE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 103.502.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01685, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CRANBOURNE INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

(080623.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

PAPIERS INVEST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.976.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAPIER INVEST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(080960.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

PAPIERS INVEST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.976.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAPIER INVEST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(080961.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

AGRICHEMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 67.472.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 26 août 2005

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuaire de 2010, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

- M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration et administrateur-délégué;
- M. Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg le 4 décembre 1962, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur-délégué;
- Monsieur Eric Magrini, conseil, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Pour avis sincère et conforme

AGRICHEMALUX S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080597.3/528/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

AGRICHEMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 67.472.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange alors, maintenant à Luxembourg, en date du 25 novembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 120 du 25 février 1999.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGRICHEMALUX S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(080658.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

WOOLLAINE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 85.993.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2005, les mandats des administrateurs, MM. Serge Boucher, Millert Karlsson, André Desbiens et Thomas Pousette et du commissaire aux comptes ERNST & YOUNG, société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

M. André Desbiens a été confirmé dans ses fonctions d'Administrateur-délégué et de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour WOOLLAINE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemams / A. Garcia-Hengel

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081334.3/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

ALSINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 26.900.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 11 juillet 2005

1. Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur-délégué;

- Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur-délégué;

- Monsieur Paul Marx, docteur en droit, né le 21 novembre 1947 à L-Esch-sur-Alzette, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Régime de signature statutaire:

«Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.»

Commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour avis sincère et conforme

ALSINVEST S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080602.3/528/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

CEPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 68.748.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2005

1) le siège social a été transféré de L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

- M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- M. Roland Frising, administrateur de sociétés, né le 4 décembre 1947 à L-Pétange, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- M. Bart Deconinck, administrateur de sociétés, né le 9 octobre 1966 à B-Kortrijk, ayant son domicile professionnel à CH-1205 Genève, 15, boulevard des Philosophes.

Commissaire aux comptes:

La société anonyme COMCOLUX S.A., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre, (en remplacement de la société anonyme REVILUX S.A., dont le mandat est venu à échéance).

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour CEPE HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080634.3/528/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

ZIRCONIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 61.462.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 15 juillet 2005

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale, à savoir:

Administrateur:

- Steven Georgala;
- John B. Mills;
- SOLON DIRECTOR LIMITED.

Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE NATIONALE ayant son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07657. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(080612.3/631/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

ZIRCONIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 61.462.

Le bilan au 15 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(080604.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

ZIRCONIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 61.462.

Le bilan au 15 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(080606.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

SCHOLTES & SCHOLTES UNLIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange, 61A, Grand'rue.
R. C. Luxembourg B 107.655.

L'an deux mille cinq, le seize août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Roger Scholtes, employé privé, né à Luxembourg, le 1^{er} février 1957, demeurant à D-66706 Nennig, Sinzerstrasse, 6, (Allemagne).

2.- Monsieur Albert dit Abbes Scholtes, employé privé, né à Luxembourg, le 22 mai 1955, demeurant à L-7513 Mersch, 87, rue d'Arlon.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée SCHOLTES & SCHOLTES UNLIMITED, ayant son siège social à L-8510 Redange, 61A, Grand-rue, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.655, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 avril 2005, non encore publié au Mémorial C.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent qu'en vertu d'une cession de part sous seing privé du 4 août 2005, Monsieur Albert dit Abbes Scholtes, préqualifié, a cédé une (1) part sociale dans la prédite société à responsabilité limitée SCHOLTES & SCHOLTES UNLIMITED, à Monsieur Roger Scholtes, préqualifié.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Roger Scholtes, employé privé, demeurant à D-66706 Nennig, Sinzerstrasse, 6, (Allemagne), cin- quante et une parts sociales.	51
2.- Monsieur Albert dit Abbes Scholtes, employé privé, demeurant à L-7513 Mersch, 87, rue d'Arlon, quaran- te-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Scholtes, A. Scholtes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2005, vol. 532, fol. 80, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 septembre 2005.

J. Seckler.

(081801.3/231/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2005.

INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 19.979.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01158, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

C. Smith

Administrateur

(080571.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

PEROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 97.309.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 2 du 2 janvier 2004, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 septembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 1224 du 30 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BI01928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEROLUX, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(081264.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

LINEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 21.844.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société, tenue en date du 9 août 2005 que les actionnaires ont décidé le suivant:

- L'assemblée décide de réélire RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A. en tant qu'administrateur avec effet au 9 août 2005;
- L'assemblée décide de réélire RABO MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. en tant qu'administrateur avec effet au 9 août 2005;
- L'assemblée décide de réélire RABO SECRETARIAL SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. en tant qu'administrateur avec effet au 9 août 2005;
- L'assemblée décide de réélire COMPAGNIE DE REVISION S.A. en tant que commissaire aux comptes avec effet au 9 août 2005.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A. / RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080831.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

LINEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01884, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(080832.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

LINEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01882, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(080833.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

MANSTON TRUST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 82.663.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(080625.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

CATREST SERVICES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 61.837.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 26 août 2005

L'an deux mille cinq (2005), le 26 août 2005, à 11.00 heures, les actionnaires de la société anonyme CATREST SERVICES S.A. sont réunis en assemblée générale ordinaire à Luxembourg au siège social et renoncent d'un commun accord à une convocation préalable.

La séance est ouverte à 11.00 heures.

Il est procédé à l'installation du bureau.

Sont à ce titre nommés:

- aux fonctions de président de séance Monsieur Daniel Van Merrienboer,
- aux fonctions de scrutateur Monsieur Frédéric Frabetti,
- aux fonctions de secrétaire Madame Isabelle Samair.

Monsieur le président de séance constate alors:

«Qu'il appert de la liste de présence dûment signée et clôturée par les membres du bureau que tous les actionnaires sont dûment représentés, et qu'à ce titre l'intégralité du capital social souscrit et dûment libéré en date du 20 novembre 1997 soit 1.250 actions est effectivement représentée.» Que les actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence.

Et en conséquence, la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points suivants à l'ordre du jour, à savoir:

Ordre du jour:

1. changement de siège social transféré au 6, rue J.-P. Brasseur à Luxembourg,
2. changement d'administrateur-délégué,
3. divers.

Le président déclare la séance ouverte. Il appelle ensuite l'assemblée à délibérer sur les différents points soulevés et à l'ordre du jour.

Après délibérations, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré au 6, rue J.-P. Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Deuxième résolution

Monsieur Jean-Marc Belvisi, administrateur, démissionne de son mandat d'administrateur-délégué. Monsieur Philippe Sancey, administrateur, est nommé administrateur-délégué en remplacement.

Le président constate alors qu'aucun autre point ne figure à l'ordre du jour et déclare la présente séance levée à 12.00 heures.

Luxembourg, le 26 août 2005.

D. Van Merrienboer / F. Frabetti / I. Samair

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01385. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080747.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

HIRSCHMANN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 46.157.

Constituée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1993, acte publié au Mémorial C n° 103 du 21 mars 1994. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 27 avril 1995, acte publié au Mémorial C n° 373 du 7 août 1995, en date du 26 juin 1995, acte publié au Mémorial C n° 465 du 18 septembre 1995, en date du 27 octobre 1995, acte publié au Mémorial C n° 653 du 22 décembre 1995, en date du 31 janvier 1996, acte publié au Mémorial C n° 222 du 3 mai 1996, en date du 30 mars 2001, acte publié au Mémorial C n° 960 du 5 novembre 2001 et en date du 20 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1258 du 29 août 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIRSCHMANN INTERNATIONAL S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(081312.3/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

VERLAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 91.902.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
P. Decker / M. Mayer
Le notaire / -

(080644.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

WEST OF ENGLAND INSURANCE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 104.783.

Les comptes annuels au 20 février 2005, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07098, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(080652.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

DEVELOPING ENERGY CONCEPTS (DEC), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 100.856.

Il résulte du Conseil de Gérants tenu le 10 août 2005 que les gérants ont décidé:

- De transférer le siège social de la société à partir du 20 août 2005 vers l'adresse suivante:
9, rue Sainte Zithe, 3rd floor, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080821.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

BRENNER INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 81.275.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Signature.

(080844.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

ROYALTY BUGABOO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 69.659.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02102, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

ROYALTY BUGABOO, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

(080912.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

2PM PROPERTY PROJECT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 102.721.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Signature.

(080846.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

MEDINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 65.491.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Signature.

(080847.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

MEDINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 65.491.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Signature.

(080845.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

AMS CORPORATE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 78.100.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Signature.

(080874.3/4287/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

EuroGTC CONSULTING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 73.140.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 septembre 2005.

Signature.

(080967.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

EuroGTC CONSULTING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 73.140.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 septembre 2005.

Signature.

(080969.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

DELEK-BELRON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 90.633.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Signature.

(080876.3/4287/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

DELEK-BELRON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 90.633.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Signature.

(080872.3/4287/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

PEMSTAR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 76.149.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02103, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

PEMSTAR LUXEMBOURG, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

(080910.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

ConocoPhillips GLOBAL FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 93.080.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02100, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

ConocoPhillips GLOBAL FUNDING, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant A

(080917.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

DYAMATOSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 57.310.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DYAMATOSA S.A.

Signatures

(080955.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

INTERSNACK INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 10, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.737.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 9 septembre 2005.

Signature.

(080923.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

VIARENTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 58.171.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VIARENTA S.A.

Signatures

(080959.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

SILVRETTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 89.073.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SILVRETTA S.A.

Signatures

(080993.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

SILVRETTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 89.073.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

SILVRETTA S.A.

Signatures

(080994.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

ILC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bèrelange, 22-24, rue du X Octobre.
R. C. Luxembourg B 82.974.

L'associée unique de la société ILC, S.à r.l., la société anonyme VALESSORE HOLDING, a son siège social au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILC, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081255.3/607/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

MENA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.273.

L'affectation du résultat sur les comptes au 31 décembre 2004, enregistrée à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00659, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

FIDUPAR

Signatures

(081276.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

ALCOM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 63.357.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(081284.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

TRANSPORTS INTERNATIONAUX WEFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 3, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 14.953.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 23 août 2005, réf. DSO-BH00139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 13 septembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(081285.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

MT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 66.672.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 octobre 1998, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 918 du 18 décembre 1998.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MT FINANCE S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(081305.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.
